

LETTRE MENSUELLE n°24

Nadège HAVET

SÉNATRICE DU FINISTÈRE

Octobre 2025 – Statut de l'élu local

Édito

« Statut de l'élu : le Sénat a adopté un texte équilibré et porteur d'avancées. » C'est ce que titrait l'Association des Maires de France le 23 octobre dernier, saluant « l'esprit de dialogue » entre les sénateurs et le Gouvernement, ici représenté par madame Françoise Gatel, sénatrice et co-autrice de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, devenue depuis ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Que dit-il ?

Déjà, qu'il est possible de trouver des compromis entre les différents groupes parlementaires, entre les parlementaires et le Gouvernement. Il vient ensuite apporter une sécurisation juridique du cadre d'intervention des élus locaux ; renforcer les droits attachés aux mandats, notamment d'un point de vue indemnitaire et en matière de retraites ; faciliter une meilleure articulation entre vie personnelle et exercice d'un mandat local, au profit de la collectivité. Nos objectifs étaient clairs : reconnaissance de l'engagement des élus, prise en compte des difficultés inhérentes à l'action publique, soutien à l'engagement citoyen et à la diversification des profils élus.

Je me réjouis que plusieurs de nos amendements, déposés avec le sénateur Michel Canévet, aient été adoptés en première et deuxième lecture, notamment sur la définition des conflits d'intérêts ([ici](#)).

Je suis engagée sur cette problématique depuis mes premières auditions en 2020 auprès des compagnies d'assurance des collectivités territoriales, des élus et agents territoriaux, des associations ([ici](#) en 2022), des avocats et des procureurs.

La semaine dernière, comme depuis le début de mon mandat, nous avons aussi accueilli plusieurs conseils municipaux de jeunes : ceux de Bodilis, Plouvorn ([ici](#)), Ploudaniel ([ici](#)) et Plouarzel ([ici](#)).

En parallèle des débats, cela avait beaucoup de sens, car c'est aussi la poursuite de leur engagement dans de bonnes conditions, lorsqu'ils seront devenus adultes, qui se prépare dès maintenant au Sénat.

Je porte à votre attention une note explicative et reste à votre disposition pour toute question, ayant bien en tête qu'il nous faut d'ores et déjà aller plus loin : en matière de sécurisation budgétaire ; de lutte contre l'inflation normative ; de mesures de décentralisation et de droit élargi à la différenciation.

Enfin, je veux rappeler que l'étude de ce texte très attendu, discuté la semaine dernière en seconde lecture au Sénat, a connu un fort ralentissement depuis son dépôt en janvier 2024, en raison de l'instabilité politique que nous connaissons. C'est pourquoi il est nécessaire qu'une culture du compromis s'installe.

Son adoption définitive pourra alors avoir lieu. Il en va de même pour deux de mes textes, adoptés également à l'unanimité avant l'été au Sénat, en faveur du recours des collectivités territoriales au modèle de la société portuaire ([ici](#)) et en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ([ici](#)), qui pourraient s'appliquer dès 2026.

Au travail ! Au dialogue !



Travaux parlementaires

Focus sur...

• TRANSITION

Nouvelle consultation à votre attention : "Ruralités et transitions : le Sénat vous consulte !"

C'est ici : <https://participation.senat.fr/ruralites-et-transitions-le-senat-vous-consulte>

• ADAPTATION

Mise en ligne des informations relatives à l'appel à projets « Aménagement durable du littoral », destiné à soutenir les initiatives locales en matière d'adaptation au changement climatique.

Pour en savoir plus, c'est ici : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-2025/appels-a-projets-thematiques/amenagement-durable-du-littoral/>

Les candidatures sont possibles jusqu'au 30 janvier 2026 inclus.

• SIMPLIFICATION

Vous êtes nombreux à avoir répondu à la consultation sur la complexité normative et je vous en remercie. Les transmissions ont été faites avant l'été. Elles sont en cours d'analyse et les conclusions seront connues début 2026. Je vous tiendrai informés.

A venir

• Congrès des maires

107^{ème} Congrès des maires **du 18 au 20 novembre 2025** au Paris Expo Porte de Versailles.

• Examen du projet de loi de Finance de la Sécurité sociale (PLFSS)

Examen en séance publique du **19 au 25 novembre**.
Vote solennel : **25 novembre**

• Examen du projet de loi de Finance (PLF)

Examen en séance publique du **26 novembre au 12 décembre**
Vote solennel : **12 décembre**

Mes actions auprès du Gouvernement

J'ai récemment appelé l'attention du gouvernement sur une « perle », trouvée non pas dans une huître, mais dans un arrêté. Celui-ci, pris avant l'été, venait obliger à l'installation de sanitaires sur les navires de moins de 12 mètres. Un non-sens total. Et je cite le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud : « *C'est complètement absurde de la part de l'administration, car c'est juste impossible à mettre en place. On parle de bateaux qui sortent quelques heures, pas de navires hauturiers.* ».

L'arrêté sera révisé.

Ma question : Installation de sanitaires sur les navires de moins de 12 mètres

Mes interventions au Sénat

- Fixation du [calendrier scolaire](#) pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
- [Prise en charge des accompagnants](#) des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne
- [Prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique](#)
- Précarisation des agents contractuels de la fonction publique
- [Protection sociale complémentaire](#) au sein des groupements d'intérêt public
- Freins à la relance [du ferroviaire](#)
- Majoration des contrats [d'assurance pour les sapeurs-pompiers professionnels](#)

Pour me contacter

Permanence :

1 place de la Gare,
29870 Lannilis

Sénat :

Palais du Luxembourg,
15, rue de Vaugirard,
75291 Paris Cedex 06

nadegehavet.bzh
n.havet@senat.fr

